Dysfonctionnement de la sirène d’alerte à la population



Point d’avancement de la situation.

À la suite de la communication diffusée début avril, la municipalité vous informe de l’évolution de la situation concernant la sirène d’alerte à la population.
Un problème moteur a été identifié, nécessitant le remplacement d’une pièce défectueuse.
La société Eiffage, titulaire du marché sur le plan national, interviendra dans les plus brefs délais afin de procéder à l’intervention.

Durant la période d’intervention et de remise en état du système, la sirène ne pourra pas fonctionner normalement et ne sera donc pas activée lors de l’essai mensuel du mercredi à 11h45.

Les services de l’État, en charge du système de sirène d’alerte à la population, sont pleinement mobilisés et mettent tout en œuvre pour assurer la réparation dans les meilleurs délais.
La collectivité reste attentive à l’avancement des opérations et ne manquera pas de vous tenir informés du rétablissement complet du dispositif d’alerte.

Merci de votre compréhension.

—-

Les sirènes d’alerte font partie intégrante du Système d’Alerte et d’Information des Populations (SAIP) en France. Elles sont conçues pour avertir la population en cas de danger imminent, qu’il soit d’origine naturelle (comme une inondation) ou technologique (comme un accident industriel).
Tous les premiers mercredi du mois à 11h45, les sirènes font l’objet d’un exercice. Cet essai mensuel ne comprend qu’un seul cycle d’une minute et quarante et une secondes seulement.
Plus d’infos sur le signal national d’alerte : cliquez ici